

*Tarif des douanes*

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Je crois qu'il y a d'autres questions à régler pour l'instant et je donnerai la parole au député quand nous en serons là.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, au sujet du même rappel au Règlement, nous sommes témoins d'un incident qui me paraît plus qu'une pure coïncidence. Pour que cet accord entre la Nouvelle-Zélande et le Canada entre en vigueur tel que le prévoit l'article 13, il faut que les deux pays se mettent d'accord sur une date déterminée par un échange de notes entre les parties contractantes, etc.

En vertu du bill à l'étude, on nous dit que l'ancienne convention commerciale avec la Nouvelle-Zélande est abrogée, en fait il y en a deux, et que la présente loi, le bill C-90, est réputé être entrée en vigueur le 13 novembre 1981. Je me demande si les notes échangées entre le Canada et la Nouvelle-Zélande précisaient que l'accord entrerait en vigueur le 13 novembre 1981 et si cela coïncidait avec le lendemain de la présentation du budget. Je crois qu'il nous serait utile d'avoir les notes échangées de même que le texte de l'accord.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La présidence est perplexe. Les députés auront noté que je me suis absenté de la Chambre un instant. A mon retour, j'ai eu l'impression que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) avait proposé une motion mais je n'en suis pas certain. Je crois que le député d'Edmonton-Ouest a souligné la possibilité que l'accord avec la Nouvelle-Zélande figure en appendice au hansard d'aujourd'hui. Je me suis aussi demandé si le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) avait une raison d'invoquer le Règlement.

La présidence en doute car elle veut simplement savoir si le ministre d'État (Finances) (M. Bussièrès) a d'autres détails à ajouter.

La présidence se fera un plaisir d'aider la Chambre par tous les moyens possibles. Nous sommes en train de perdre le fil du débat. Y a-t-il un député qui désire participer au débat, ou donner une orientation à la Chambre, ou encore invoquer le Règlement afin d'obtenir une décision de la présidence? Je donne la parole au député d'Esquimalt-Saanich.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, le député d'Edmonton-Ouest a proposé d'annexer l'accord commercial au hansard d'aujourd'hui. Pour ma part, j'irais même plus loin, en disant que nous devrions également annexer le texte des notes échangées entre le Canada et la Nouvelle-Zélande en vue de mettre cet accord en vigueur, étant donné la coïncidence, du moins le semblant de coïncidence, entre l'entrée en vigueur de cet accord et les dispositions du bill à l'étude.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Le ministre d'État (Finances) demande-t-il la parole?

[Français]

**M. Bussièrès:** Monsieur le président, je signale à regret qu'on a l'air de «s'enfarger» dans les fleurs du tapis, comme

disait Xavier. On a demandé qu'un document soit déposé, savoir un accord de coopération entre le Canada et un pays. Ce document était un document public que tout le monde connaissait, et en plus il a été déposé. Tous ceux qui veulent en avoir un exemplaire peuvent l'obtenir. C'est un document public, il n'est pas caché. Mais actuellement, on perd du temps justement à essayer de «s'enfarger» dans les fleurs du tapis, mais également je pense que l'on gaspillerait de l'argent à l'imprimer en plus aux *Débats* d'aujourd'hui. Je ne comprends absolument pas le sens de ce débat, et cela n'a rien à voir avec les rappels au Règlement ni avec l'information puisque c'est dans l'information publique.

[Traduction]

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) veut-il intervenir au sujet du même rappel au Règlement?

La présidence voudrait déterminer si la Chambre est oui ou non saisie d'une motion. Cela faciliterait les choses.

Le député d'Edmonton-Ouest a-t-il proposé une motion visant à annexer au hansard d'aujourd'hui l'accord commercial avec la Nouvelle-Zélande?

● (1730)

**M. Lambert:** C'est exact, monsieur l'Orateur.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Le député d'Edmonton-Ouest a le droit de présenter cette motion, dûment appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro).

**Des voix:** Oh, oh!

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Je donne maintenant la parole au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qui veut faire un rappel au Règlement.

**M. Blenkarn:** Monsieur l'Orateur, je vais parler de la motion en même temps. J'ai déjà demandé au ministre d'État aux Finances pourquoi il ne déposait pas tout l'accord commercial, mais il n'a pas encore répondu. S'il s'agit ici du document dans son intégralité, pourquoi donc examinons-nous des modifications tarifaires en faveur de la Nouvelle-Zélande? D'après le bill, elles font partie de l'accord, mais on ne nous a pas mis au courant de toute la situation. Je traite bien de la motion, monsieur l'Orateur. Le ministre d'État a offert de produire un accord, mais il n'a pas produit tout le document. Il n'est pas question dans l'accord de la réduction des droits de douane, ni de la part du Canada, ni de la part de la Nouvelle-Zélande. Et pourtant, le bill parle de diminuer ou de modifier les droits de douane. Où est l'accord? Le ministre d'État peut-il nous le dire?

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Je constate que le député de Bow River (M. Taylor) demande la parole. Veut-il ajouter quelque chose à ce rappel au Règlement?

**M. Taylor:** Non, monsieur l'Orateur; je voudrais parler de la motion.